

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 03S TVA			
Code	ECCM1B03STVA1	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière de TVA, de manière à pouvoir établir une déclaration TVA et respecter toutes les formalités légales et réglementaires liées à la TVA.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- de produire correctement une facture, une note de crédit et une note de débit;
- d'expliquer et d'appliquer les règles de l'assujettissement, les droits et les obligations des assujettis;
- d'expliquer, de distinguer, de justifier et de comparer les différents régimes de taxation;
- d'identifier et d'analyser sur base d'exemples concrets les opérations taxables;
- de déterminer, d'expliquer et de justifier sur base d'exemples concrets les TVA dues et déductibles ainsi que les éventuelles restitutions dues par ou en faveur de l'assujetti;
- de produire correctement, sur base d'exemples concrets, les facturiers d'entrée, de sortie ainsi les déclarations périodiques et décomptes finaux.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM1B03TVA1A TVA

48 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM1B03TVA1A TVA

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

TVA			
Code	3_ECCM1B03TVA1A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Sarah SEGOND (sarah.segond@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière de TVA, de manière à pouvoir établir une déclaration TVA et respecter toutes les formalités légales et réglementaires liées à la TVA.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, au cours d'un examen écrit :

- de produire correctement une facture, une note de crédit et une note de débit;
- d'expliquer et d'appliquer les règles de l'assujettissement, les droits et les obligations des assujettis;
- d'expliquer, de distinguer, de justifier et de comparer les différents régimes de taxation;
- d'identifier et d'analyser sur base d'exemples concrets les opérations taxables;
- de déterminer, d'expliquer et de justifier sur base d'exemples concrets les TVA dues et déductibles ainsi que les éventuelles restitutions dues par ou en faveur de l'assujetti;
- de produire correctement, sur base d'exemples concrets, les facturiers d'entrée, de sortie ainsi les déclarations périodiques et décomptes finaux.

Compétence 3 : Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur

3.2. Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 5 : S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

5.3. Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières sommaire

- l'enjeu de la fiscalité et les différents types d'impôts
- TVA : notion
- TVA : champ d'application
- TVA : Base d'imposition
- Cas particuliers
- TVA : taux
- TVA : exonérations
- TVA : Déductions
- Étude de la déclaration TVA : Factures, notes de débit et crédit portant sur les opérations nationales, les importations exportations, les acquisitions-livraisons intracommunautaires BtoB.

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème
Cours magistral
Étude de cas

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de « questions-réponses » est organisée en fin d'activité d'apprentissage.
Exercices et étude de cas similaires à l'examen.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus disponible sur connected
Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie, la résolution de cas concrets, l'élaboration des facturiers d'entrée et de sortie ainsi que les déclarations périodiques.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

L'examen écrit de chaque session porte sur l'entièreté de la matière.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de

juin quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).